

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE UN
COMMENTAIRE CONCERNANT UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le **mardi 14 juillet 2026, à 19 h**, statuera sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

**USAGE CONDITIONNEL 2026-00117
3 330, boul. des Entreprises**

Une demande d'usage conditionnel pour autoriser l'usage « Centre de karaté (code 7425) » à titre d'usage conditionnel, le tout conformément à l'Annexe 2026-00117.

**USAGE CONDITIONNEL 2026-00090
953, rue des Forges**

Une demande d'usage conditionnel pour autoriser l'usage « gymnase et club athlétique (code 7425) » à titre d'usage conditionnel, le tout conformément à l'Annexe 2026-00090.

**USAGE CONDITIONNEL 2025-00068
1 068, rue Lévis**

Une demande d'usage conditionnel pour autoriser l'usage « service de lavage d'automobiles (6412) » à titre d'usage conditionnel, le tout conformément à l'Annexe 2025-00068.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant lors de la séance du 14 juillet 2026 ou en transmettant, au plus tard le 14 juillet 2026, à midi, ses commentaires via le [formulaire en ligne](#) disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, sous la section *Poser une question au conseil municipal*.

Donné à Terrebonne, le 25 juin 2026.

LE GREFFIER,



Me Jean-François Milot, avocat